



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-123524>

Département(s) de publication : 20A

Annonce n° 24-123524

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-115666

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Collectivité de Corse

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007695800012

Ville : AJACCIO

Code postal : 20187

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 20A

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de maitrise d'oeuvre pour la remise aux normes de pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI) - 3 lots

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Collectivité de Corse peut financer ou mettre en oeuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin, d'une part, de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part, de reconstituer les forêts. Ainsi, trois opérations sont à réaliser : - la remise aux normes de la ZAL du Velaco sur les communes de Quenza et Zonza - la remise aux normes de la ZAL de Bavella sur la commune de Quenza - la création d'une zone de gestion du combustible à Rospa-Sorba - Commune de Ghisoni
Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Critères d'attribution : Valeur Technique : 60% Prix Des Prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 06/11/2024 à 12h00, lire 12/11/2024 à 16h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/10/2024